



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Mâcon, le 4 mars 2021

Covid-19 : fermeture des hébergements collectifs des étudiants ingénieurs de 1^{ère} et 2^{ème} année de l'ENSAM à Cluny

Conformément au protocole en vigueur, le préfet de Saône-et-Loire, le recteur de région académique et le directeur général de l'Agence régionale de la santé, après concertation avec le directeur de l'établissement, ont décidé la fermeture des hébergements collectifs des étudiants ingénieurs de 1^{ère} et 2^{ème} année de l'ENSAM (École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) à Cluny, où une situation de cluster est apparue. En effet, cette semaine, 16 étudiants ont été détectés positifs, dont plusieurs aux variants anglais et sud-africain, et 39 étudiants sont considérés comme cas contacts.

La configuration des logements, en chambres collectives avec des espaces de vie communs, se prête mal à l'endigement de la contamination.

Pour cette raison, il a été décidé de fermer des logements collectifs accueillant les étudiants ingénieurs de 1^{ère} et 2^{ème} année au sein de l'ENSAM, ainsi que la résidence Grignard. Les étudiants détectés positifs et ceux identifiés comme cas contacts sont isolés pour une durée de 10 jours, par la préfecture, dans des logements individuels. Les autres étudiants, détectés négatifs lors de la campagne de tests menée cette semaine par l'ARS, sont invités à retourner dans leurs familles.

La fermeture des hébergements collectifs interviendra vendredi 5 mars 2021 pour une durée de deux semaines. Cette durée sera revue si des cas positifs devaient être détectés parmi les étudiants placés à l'isolement ou retournés dans leurs foyers. Ceux des étudiants qui ne peuvent rejoindre leur foyer familial continueront d'être hébergés par l'établissement, avec les précautions sanitaires de rigueur.

Afin de garantir la continuité des enseignements, les étudiants pourront suivre leurs cours en distanciel depuis leur domicile. Les cours des étudiants de 3^{ème} année, qui sont logés individuellement en ville, et les activités de recherche de l'ENSAM peuvent se poursuivre.

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mel : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

